

Le mariage fut célébré, mercredi, le lendemain de la fête de St. Jean-Baptiste, laquelle était chômée à cette époque.

La mention des *fiançailles*, qui ne peuvent être que les fiançailles solennelles, nous permet d'ajouter que l'usage de cette cérémonie s'est conservé longtemps dans l'Eglise du Canada.

La simple indication de la ville de *Port-Royal*, ou mieux, l'absence de titre fait supposer que Lamothe n'avait à cette époque aucune charge, ni civile ni militaire. Il serait venu en Acadie pour son propre compte. Lefait, cependant, demande à être vérifié.

L'âge que suppose M. Rameau se trouve confirmé par l'extrait donné ci-dessus.

Le père de l'épouse était le quatrième fils de Jean Guyon du Buisson, qui avait fait partie de la petite colonie de Giffard. Pendant que ses frères s'établissaient à la campagne — à Beauport, à Château-Richer, à Ste-Famille de l'île d'Orléans — il semble avoir toujours demeuré à Québec, ainsi que son frère, Michel du Rouvray. Il s'était acquis une honnête fortune, car, à sa mort, il possédait une maison en pierre avec un terrain considérable, sur la rue St-Pierre, sans compter deux fermes de quatre arpents de front chacune, situées à la côte de Lauson. (*Archives de la Prévôté de Québec.*) Des dix enfants que lui donne le *Dictionnaire Généalogique*, quatre seulement vivaient en 1689 : Jacques, François, Thérèse et Joseph. (*Archives de la Prévôté de Québec.*) Je ne vois pas qu'il ait pris aucun surnom de terre, comme ses frères ; mais son fils aîné s'appela, plus tard, Sieur du Fresney. Quoiqu'il ne soit désigné que par le titre, relativement modeste, de *bourgeois*, je crois qu'il occupait dans la société de Québec une position respectée. M. Chartier de Lotbinière, lieutenant-général en la Prévôté de Québec, avait assisté à son mariage et voulut, plus tard, être le parrain de Thérèse.

Celle-ci avait fait son éducation chez les Ursulines. (*Les Ursulines de Québec*, t. 1, p. 333.)

A l'époque de son mariage, elle était âgée de seize ans, et se trouvait orpheline depuis près de deux ans, ayant eu le malheur de perdre presque en même temps son père et sa mère.

De ses trois frères, vivants en 1689, l'aîné, du Fresney se maria un an après elle, c'est à dire aussitôt qu'il eut atteint

sa majorité, et il devint le tuteur des autres. Il s'établit à Québec ; il eut une nombreuse famille ; mais ses enfants moururent presque tous en bas âge.

François mourut jeune : lui, sa femme, ses cinq enfants, tous étaient morts au commencement de 1703.

Joseph avait un caractère décidé et avide d'aventures. On ne voit pas qu'il se soit marié. A l'âge de 20 ans, il se fait émanciper (*Conseil Supérieur*, 30 juin 1693.) L'âge de majorité, comme tout le monde le sait, était fixé à vingt-cinq ans.

Mais on peut dire, sans jeu de mot, qu'il était déjà très émancipé. On le trouve dans la compagnie des deux De Niort de la Noraye, jeunes gens notoirement joueurs et dissipateurs. Au commencement de janvier 1694, on leur reproche, entre autres escapades, d'avoir, en compagnie de Le Moyne de Martigny et de Denis Juchereau de la Ferté, fait tapage nocturne dans les rues de la basse-ville de Québec, cassé les vitres et enfoncé les portes qui n'étaient pas protégées par les volets et les armatures de fer nécessaires à cette époque. Plus tard, en 1707, il fut accusé "d'être entré avec les Anglais dans des négociations contre le service de Sa Majesté" ; mais le Conseil Supérieur le renvoya absous. (*Registres criminels*, 1706-20.)

C'est la dernière mention que je trouve de Joseph Guyon.

Qui était François Guyon, le corsaire, dont parle M. Rameau ?

Est-ce François III, le frère de Marie Thérèse, et par suite, le beau-frère de Lamothe ?

La question reste à éclaircir. Mais il n'est pas impossible que les deux futurs beaux-frères se soient rencontrés dans leurs hardies expéditions sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre ; c'est à cette rencontre qu'il faudrait faire remonter la résolution prise par Lamothe de venir se marier à Québec.

L'oncle de François III, Michel Guyon de Rouvray, était "charpentier de navires." Je vois qu'il a construit plus d'un bâtiment pour la pêche et le commerce du golfe. Il a dû bien naturellement, en fournir à son neveu. D'ailleurs, c'est peut-être dans ses chantiers, au récit animé des exploits des vieux loups de mer, que François aura trouvé sa vocation de marin.

Il est certain qu'après 1690, quelques-